



Conseil Académique en formation plénière

Séance du mardi 30 avril 2024

Le Conseil Académique s'est réuni en formation plénière le mardi 30 avril 2024 à 14h sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne et de Monsieur Robinson DAOUST, Vice-Président étudiant.

Pour la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire :

Collège A (7) : M. Cédric DEMONCEAUX (donne procuration à M. Philippe JUEN à partir de 15h43) ; M. Julien DUBOIS ; Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE (donne procuration à M. Olivier COUTURE) ; Mme Corinne LELOUP-AMIOT ; Mme Carine MICHEL ; M. Emmanuel PY ; M. Patrick SENET (donne procuration à Mme Carine MICHEL)

Collège B (8) : M. Éric BOURILLOT ; Mme Florence BOUYER ; M. Olivier COUTURE ; Mme Marie-Ange FOUGERE ; Mme Aurore GRANERO (donne procuration à Mme Nathalie DROIN) ; M. Philippe JUEN ; M. Alain RAUWEL ; Mme Elizabeth THOMAS

Collège Personnel BIATSS (4) : Mme Véronique LAHAIE ; M. Xavier URBAIN ; Mme Vanessa VAIZANT ; M. Philippe VIGNERON

Collège étudiants (7) : Mme Lucile CHUPIN ; M. Robinson DAOUST ; M. Julian MERAND ; M. Lancelot KRYPIEC ; M. Thomas MORAUX ; Mme Audrey PLUVINET ; Mme Chloé PORTERAT

Personnalités Extérieures (2) : M. Dominique JAVEL (donne procuration à M. Éric BOURILLOT) ; Mme Christelle DUPONT (donne procuration à Mme Corinne LELOUP-AMIOT)

Excusée : Mme Bénédicte MACÉ

Pour la Commission de la Recherche étaient présents ou représentés :

Président

Vincent THOMAS

Collège 1 - Professeurs et assimilés

1. Bertrand BELVAUX
 2. Daniele FAENZI
 3. Rachel GUILLAIN – représentée par Bertrand Belvaux
 4. Abderrahim JOURANI – représenté par Fan Yang Song
 5. Alamin MANSOURI – représenté par Daniele Faenzi
 6. Nadine MILLOT – représentée par Catherine Vergely - Vandriesse
 7. Emmanuelle VENNIN - représentée par Pierre Pellenard
 8. Catherine VERGELY – VANDRIESSE
 9. David WENDEHENNE
 10. Fan YANG SONG
- Excusés absents : Alexandra LAURENT, Romuald LEPERS, Hervé MARCHAL

Collège 2 – HDR

11. Claire BONNARD
12. Nathalie DROIN
13. Olivier JACQUET
14. Mireille MONNIER
15. Pierre PELLENARD
16. Olivier POLITANO – représenté par Mireille MONNIER

Collège 3 - Autres Docteurs

17. Arianna ESPOSITO – représentée par David WENDEHENNE
 18. Catherine LABRUERE CHAZAL Catherine (depart à 15h30)
 19. Candice LEMAIRE – représentée par Elisabeth Thomas du CFVU
 20. Sébastien LEURENT
 21. Anne-Laure THIEL représentée par Alain RAUWEL du CFVU
- Excusés absents : Michel PICQUET

Collège 4 - Autres Personnels enseignants chercheurs

22. Florence MONNIER

Collège 5 - Ingénieurs et Techniciens

23. Yves BALLAY
24. Stéphanie BARILLOT – représentée par Sébastien LEURENT
25. Eve RIGAL

Collège 6 - Autres Personnels

Collège Etudiants Doctorants, titulaires et suppléants

26. Antoine ESPAIGNOL – représenté par Leya Liu

27. Leya LIU

Excusés absents : Hakim BOUSSEJRA, Adrien GROSJEAN, Dora DUPERRAY

Personnalités extérieures

28. Harald LHOMME

29. Jean Marc RETY

30. Nathalie MUNIER JOLAIN – représentée par Vincent Thomas

Excusés absents : Myriam POLETTE

Membres invités à la Commission de la Recherche avec voix consultative

Lamine BOUBAKAR

Virginie SILVERT

Laurence BRONNER

Membres invités à la Commission de la Recherche à titre permanent

Thierry RIGAUD

Excusés absents : Philippe LEMANCEAU, Laurence MANGENOT, Stéphane GERART,

Christophe BREUILLET

Nombre total des membres du CAC : 59.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h05

1. Informations du Président

Le Président ouvre la séance en rappelant que le processus électoral commencé le 29 janvier avec les élections des conseils centraux se terminera cette journée du 30 avril avec l'élection de la Vice-présidence étudiante CAC et l'élection de la Vice-présidence étudiante CFVU (durant la séance qui suivra ce CAC).

Le Président évoque la rencontre annuelle des présidents de l'Alliance Forthem qui a eu lieu la semaine dernière à Valence.

Lors de cette réunion Le Président a proposé à l'Alliance Forthem de rejoindre le projet que l'Université de Bourgogne ambitionne d'initier dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) des programmes de recherche en sciences humaines et sociales, dans l'objectif d'étendre le consortium de montage du projet au niveau international. Ce projet porte autour de la problématique de « La préservation de patrimoine culturel – la vigne & le vin ». Au niveau national, des discussions sont en cours, entre autres, avec Bordeaux, Montpellier, Reims, l'Université de Haute-Alsace, Lyon 3, ainsi qu'avec les CNRS et l'INRAE. Les établissements de l'Alliance Forthem se sont montrés très intéressés, et pas uniquement ceux concernés par les régions productrices de vin (Palerme, Valence, Mayence). Le Président répète que tous les domaines SHS peuvent être concernés par ce projet – les spécialistes en histoire, droit, économie, alimentation, distribution, climatologie, langage etc. L'Université de Bourgogne est en attente que les partenariats se concrétisent en sachant que la date limite pour le dépôt des projets AMI – SHS est le 30 mai 2024 (présélection).

L'autre sujet abordé lors de cette réunion a été la question de la stratégie de cette alliance européenne. Le Président a profité de cette occasion pour présenter le projet de l'EPE qui a pour ambition de donner une dimension européenne à son activité.

Le Président a également proposé des mesures concrètes pour encourager collègues et étudiants à la mobilité dans un des établissements de l'Alliance FORTHEM.

Différents dispositifs peuvent être envisagés :

- dans le cadre des demandes CRCT (congrés pour recherches ou conversions thématiques) : donner un bonus à un dossier incluant un partenaire de l'Alliance FORTHEM ;
- proposer aux écoles doctorales d'inclure dans le cursus du doctorat une mobilité obligatoire (de longue ou de courte durée) dans une équipe de recherche de l'alliance FORTHEM ; la mobilité sera financée par Forthem et Erasmus+ ;
- inclure dans les futurs programmes gradués des projets pédagogiques en lien avec les autres établissements FORTHEM, comme par exemple l'académie informatique de l'alliance.

Le Président est très satisfait de la qualité des échanges et du partage des propositions lors de cette réunion des présidents de l'Alliance Forthem.

La prochaine réunion des présidents de l'Alliance Forthem aura lieu en septembre à Sibiu en Roumanie. Le Président rappelle que des partenariats de recherche et des mobilités existent avec l'Université de Sibiu, notamment en ce qui concerne le domaine culturel, par exemple avec l'IUP Diderot. Il souligne que les SHS sont très présentes dans ces discussions, mais que les domaines dits « durs », déjà bien affichés dans notre établissement, peuvent aussi bien évidemment s'intégrer.

En deuxième point le Président informe de sa rencontre avec le nouveau Secrétaire général de région académique (SGRA) en Bourgogne Franche-Comté, fonction qui relève d'une grande partie de l'ESR (enseignement supérieur et de la recherche), Frédéric Demont. Après la présentation de notre établissement, de l'EPE et de l'Alliance Forthem, plusieurs autres sujets ont été évoqués comme la prise de poste au 1^e juin de la nouvelle directrice générale du CROUS BFC, Murielle BALDI.

En troisième point de ces informations, Le Président revient sur la journée d'accueil du nouveau personnel qui s'est déroulée dans une bonne ambiance. Il fait part de la décision d'expérimenter désormais deux journées réparties sur l'année afin de permettre d'organiser l'accueil du personnel qui arrive tout au long de l'année.

Enfin, suite à la publication très récemment aux Editions Universitaires de Dijon (EUD) - le Président salue dans la salle Marie-Ange FOUGERE, directrice des EUD - d'un ouvrage de Philippe Gonin, musicologue à l'université de Bourgogne, sur le musicien William Sheller*, l'orchestre STOCK, formé d'environ 80 étudiants de la Métropole Dijonnais, a donné un concert en hommage à ce musicien et en sa présence.

Lors de ce concert l'œuvre intitulée « The Mass » écrite en 1969, a été interprétée. A noter également, la création mondiale d'un quatuor à cordes écrite par William Sheller dans les années 1970, jamais représentée auparavant. Un enregistrement de ces œuvres et une sortie de disque sont même envisageables. Le Président évoque la qualité de cet excellent spectacle et se réjouit de la participation intéressante de l'Université de Bourgogne à la vie culturelle dans ce cadre.

*Gonin, Philippe « William Sheller : Portraits de l'artiste en Symphonie », EUD 2024.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023

	Favorable à l'unanimité	
Vote CAC	Membres élus présents ou représentés : 56	Suffrages exprimés : 56
	Ne prend pas part au vote : ___	Contre : ___
	Abstention : ___	Pour : 56

Pour information, la différence entre le nombre total de membres présents du CAC et les membres présents ou représentés lors de ce vote s'explique par l'arrivée ultérieure de trois étudiants du CFVU.

3. Election de la Vice-Présidence étudiante du CAC

L'élection est organisée par le service Réglementation et Gestion de l'Offre de Formation (RGOF) représenté par Séverine DELAUNAY. Les modalités de vote sont rappelées.

Une seule candidature a été transmise, celle de Robinson DAOUST pour la liste « Bouge ton campus ; à l'appel pour candidature dans la salle il n'y a pas des nouvelles propositions.

Le Président donne la parole à Robinson DAOUST qui présente sa candidature :

« Monsieur le Président de l'Université de Bourgogne, Mesdames et Messieurs les élu(e)s composant le Conseil Académique, j'ai l'immense honneur de vous présenter ma candidature à la Vice-présidence étudiante au Conseil Académique.

Je m'appelle Robinson Daoust et je suis étudiant en troisième année de licence d'histoire, dans la branche Approches du Monde Contemporain. Je souhaite m'orienter dans la recherche en histoire en master, ici-même, dans notre université, et ce après une année de césure destinée à mon engagement. Je suis élu depuis cette année à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire pour la liste majoritaire *Bouge Ton Campus*, avec la FEBIA. Je suis également suppléant au Conseil Académique de l'Education Nationale pour l'académie de Dijon. Je suis président de l'Association Bourguignonne des Etudiants en Histoire. C'est dans cette lignée que je vous présente donc ma candidature à la Vice-présidence étudiant du Conseil Académique. Mon CV et ma profession de foi, ayant pour projet "sérénité et pérennité à l'Université !" vous ont été transmis, je vais quand même profiter de ce temps de parole pour en dire plus quant à ma vision de ce poste et de ses missions.

Avant tout, j'ai conscience que nous nous situons actuellement dans un moment de grands changements au sein de l'université, en témoigne le futur établissement public expérimental, ou EPE. Dans cette lignée, un des grands aspects du fonctionnement de l'université que je souhaite mettre en avant est celui de l'information. Il est fondamental dans une société en perpétuelle accélération et en perpétuels changements que l'information circule de manière accessible, claire, et contextuelle. Et ce, entre toutes et tous, entre toutes les actrices et tous les acteurs qui font la vie de l'université, vous élues, les organisations représentatives étudiantes, les associations, les professeurs, les enseignants chercheurs, le personnel BIATSS, l'administration et les étudiants, dont doctorants. L'université travaille tout particulièrement dans cette optique et c'est une chose qu'il faut souligner. Aussi, en tant que Vice-président étudiant au Conseil Académique, j'aurai à cœur de poursuivre cette lancée.

Le cœur de ce rôle tel que je le perçois est la réunion de toutes les actrices et tous les acteurs afin de travailler ensemble, dans une vision commune. Les échanges, les discussions, les compromis, ce sont ses interactions qui nous font avancer dans notre projet commun pour l'université. De ce fait, un second point important à mes yeux est celui de la démocratie universitaire. Les changements que constitueront vraisemblablement l'EPE vont nous amener à travailler avec davantage de personnes, pour représenter davantage de personnes encore. Le modèle démocratique de notre établissement fonctionne absolument, j'aurai alors à cœur de participer dans l'avenir de ce dernier pour sa bonne tenue. Et ce point est inévitablement lié à la question de l'information. Pour que la démocratie universitaire, et particulièrement étudiante, soit parfaitement fonctionnelle, être précisément sensibilisé à son existence et son fonctionnement est primordial. Là encore, c'est en travaillant toutes et tous ensemble que cela peut être mené.

Enfin, le milieu universitaire correspond à un lieu d'épanouissement et de développement heureux, stable, conscient du passé, attentif au présent et dirigé vers l'avenir. Et malgré le sous-financement qui touche en France l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Dans cette optique, nous œuvrons toutes et tous à notre

manière à garantir la qualité de l'environnement universitaire. La question de l'inclusivité est essentielle. Aussi, je félicite la création de la nouvelle Vice-présidence en charge du handicap, de la solidarité et de l'inclusion, dont Madame DAVID-VAIZANT à la charge. Des actions sont faites pour garantir un cadre de vie agréable sur les campus, notamment dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. S'il faut féliciter le travail entrepris, le poursuivre constitue la suite logique. Et puisque l'information est centrale comme vous le savez, informer sur ce travail ne peut que le rendre davantage profitable à toutes et tous.

Une autre question qui nous touche inévitablement aujourd'hui est celle de l'urgence climatique. L'université l'intègre dans sa vision de l'avenir à très juste titre, je félicite là aussi la création de la nouvelle Vice-présidence en charge du développement durable et de la responsabilité sociétale et environnementale, dont Monsieur WECKERLE a la charge. Il me tiendra là aussi à cœur d'être un acteur de la réunion de la communauté universitaire dans son entièreté pour la saisie de ces enjeux absolument fondamentaux.

“Pour sérénité et pérennité à l'Université !”, je souhaite alors orienter ma candidature dans une vision commune avec vous toutes et vous tous. Car c'est ensemble, en démocratie, et privilégiant la clarté et le partage de l'information, que l'on peut avancer, et que l'on peut continuer de favoriser l'Enseignement Supérieur et la Recherche bourguignonne comme il se doit.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre attention et pour votre intérêt à propos de ma candidature à la Vice-présidence étudiante au Conseil Académique. »

Monsieur le Président remercie Robinson DAOUST et rejoint son avis sur l'importance de l'information.

Elisabeth THOMAS s'interroge sur les moyens d'améliorer l'information.

M. DAOUST répond que le rôle du vice-président sera de s'assurer que toutes les informations émises par l'Université trouveront réception dans la communauté étudiante, d'avoir un regard neuf et d'explorer tous ces moyens d'information comme les réseaux sociaux. Il expose qu'il est surtout difficile de toucher le public étudiant qui n'est pas encore sensibilisé à la communication et que ce sera un travail collectif à faire avec l'uB. Le Président énumère les autres réseaux comme Facebook, LinkedIn, Instagram mais aussi le site web de uB, la lettre du personnel etc.

Lancelot KRYPIEC remercie M. DAOUST d'avoir mentionné la question climatique. Il aimerait étendre la réflexion aussi sur la thématique de la préservation de la biodiversité au sein de l'Université.

M.DAOUST se montre ouvert à ces propos, et il fait référence à la commission qui traite ces sujets de la biodiversité. Monsieur le Président note qu'il est important de renforcer la communication sur les dispositifs déjà mis en place comme la fin de traitement herbicide, des engrais de synthèse, les fauches tardives et la favorisation des déplacements « doux » pour l'environnement. Il insiste sur le fait que le délégué au développement durable, à la responsabilité sociétale et environnementale travaillera en synergie avec le vice-président étudiant du CAC.

Etant donné que le vote secret pour la vice-présidence étudiante n'est pas obligatoire et qu'il n'y a pas d'opposition, le vote est effectué à main levée.

Vote CAc	Membres élus présents ou représentés : 56 Suffrages exprimés : 49 Abstentions : 7	M. Robinson DAOUST : 49 voix
---------------------	---	------------------------------

Pour information, la différence entre le nombre total de membres présents du CAC et les membres présents ou représentés lors de ce vote s'explique par l'arrivée ultérieure de trois étudiants du CFVU.

Monsieur Robinson DAOUST est élu vice-président étudiant du CAC pour 2 ans.

4. Election des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et à l'égard des usagers de l'université

Les élections sont organisées par le Pôle affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) en présence de Jean-Marc BOURGEON et de Ameer AICHI.

Il n'y a pas de questions dans la salle sur les modalités des élections.

4.1. Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des personnels exerçant des fonctions d'enseignement à l'université.

Les dispositions des articles R712-9 à 46 fixent les modalités de désignation desdits membres et le fonctionnement de cette instance disciplinaire.

Pour cette élection, il est fait application de l'article R712-15 du code de l'éducation : "*les membres de la section disciplinaire mentionnée à l'article R. 712-13 sont élus au sein de la commission de la recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique par et parmi les représentants élus relevant du collège auquel ils appartiennent. Chacun des collèges prévus à l'article R. 712-13 est composé à parité d'hommes et de femmes. A cet effet, la moitié des sièges au sein de chaque collège est à pourvoir par des femmes, l'autre moitié par des hommes.*

L'élection des membres de chaque sexe au sein de chaque collège a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours ou, lorsqu'un seul siège est à pourvoir, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le vote est secret. L'élection de chacun des membres est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité des voix, le membre le plus âgé est désigné.

En cas de carence de candidature ou lorsque, après application des alinéas précédents, l'effectif de la section disciplinaire est incomplet pour un sexe et un collège, les sièges vacants sont pourvus par tirage au sort parmi les élus du conseil académique du même sexe et appartenant au collège correspondant "

Conséquemment, les membres élus du conseil académique de l'université ont procédé aux élections dans les collèges suivants :

- Collège des professeurs des universités ou des personnels assimilés (sexe masculin)

Candidat Emmanuel PY : 18 voix

Candidat Cédric DEMONCEAUX : 17 voix

- Collège des professeurs des universités et personnels assimilés (sexe féminin)

Candidate Catherine VERGELY : 18 voix

Candidate Fan YANG SONG : 20 voix

- Collège des maîtres de conférences et personnels assimilés (sexe masculin)

Candidat Eric BOURILLOT : 19 voix

Candidat Philippe JUEN : 17 voix

- Collège des maîtres de conférences et personnels assimilés (sexe féminin)

Candidate Claire BONNARD : 16 voix

Candidate Florence BOUYER : 16 voix

Votes blancs : 2

- Collège des représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires (sexe masculin)

Candidat Alain RAUWEL : 2 voix

Dans ce collège, il est également procédé à la désignation d'un personnel titulaire de sexe féminin. Il s'agit de Mme Florence Monnier qui est la seule représentante de ce sexe. Conformément aux dispositions de l'article R712-18 du code de l'éducation : "*Quand les membres élus du conseil académique appartenant à un ou plusieurs des collèges définis aux 1° à 3° de l'article R. 712-13 sont en nombre inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir pour chaque sexe, ils sont d'office membres de la section disciplinaire [...]*".

Mme Florence Monnier est élue d'office membre de cette section disciplinaire.

4.2. Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers de l'université

L'article R811-15 du code de l'éducation prévoit les modalités de désignation des membres de cette instance disciplinaire : "*les membres des collèges définis aux 1° et 2° de l'article R. 811-14 sont élus au sein de la commission de la recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique par et parmi les représentants élus du collège auquel ils appartiennent. Les membres du collège défini au 3° du même article sont élus au sein de la commission de la recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique par et parmi les représentants élus titulaires et suppléants du collège auquel ils appartiennent.*

La moitié des sièges au sein de chaque collège est à pourvoir par des femmes, l'autre moitié par des hommes. L'élection des membres de chaque sexe au sein de chaque collège a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours ou, lorsqu'un seul siège est à pourvoir, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le vote est secret. L'élection de chacun des membres est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité des voix, le membre le plus âgé est désigné".

Conséquemment, les membres élus du conseil académique de l'université ont procédé aux élections dans les collèges suivants :

- Collège des professeurs des universités et des personnels assimilés (sexe masculin)

Candidat Emmanuel PY : 21 voix

Candidat Bertrand BELVAUX : 21 voix

- Collège des professeurs des universités et des personnels assimilés (sexe féminin)

Candidate Fan YANG SONG : 19 voix

Candidate Corinne LELOUP : 19 voix

- Collège des maîtres de conférences et des personnels assimilés (sexe masculin)

Candidat Olivier COUTURE : 16 voix

Candidat Pierre PELLENERD : 17 voix

- Collège des maîtres de conférences et des personnels assimilés (sexe féminin)

Candidate Aurore GRANERO : 17 voix

Candidate Marie-Ange FOUGERE : 17 voix

- Collège des usagers (sexe masculin)

Candidat Lysandre BARON : 7 voix

Candidat Robinson DAOUST : 7 voix

Candidat Léonard DE ALMEIDA GIROD : 7 voix

Candidat Lancelot KRYPIEC : 7 voix

- Collège des usagers (sexe féminin)

Candidate Lucile CHUPIN : 8 voix

Candidate Zoé DEGOIX : 8 voix

Candidate Jeanne MERLE : 8 voix

Candidate Chloé PORTERAT : 8 voix

Pour information, la différence de voix dans le collège des usagers entre les deux sexes s'explique par l'arrivée d'un étudiant entre les deux votes.

5. Nombre d'emplois de professeur des universités à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation pour la rentrée 2024

Il est rappelé que le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié portant dispositions statutaires des enseignants-chercheurs dispose, dans son article 51, que « le président ou le directeur de l'établissement fixe le nombre d'emplois de professeur des universités à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation, après avis du conseil académique en formation plénière ».

Le fait est que la publication du poste 06PR1035 de professeur des universités en 6ème section (Sciences de gestion – profil GRH) à l'IAE au titre de l'article 46 1° du décret 84-431 a été approuvé au conseil académique plénier du 13 septembre 2024. Cependant, le recrutement sur ce poste, soumis à contingentement, n'a pas été autorisé par le Ministère pour la rentrée 2024. L'IAE souhaite réserver ce poste à la mutation au titre de l'article 51 du décret précité.

Par conséquent, Le Président invite le conseil académique plénier à approuver la publication d'un emploi à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation à la rentrée 2024.

Vote CAC	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 59	Suffrages exprimés : 59
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstentions : 0	Pour : 59

6. Motion sur l'environnement Texte proposé par Sébastien LEURENT, membre élu de la Commission de la Recherche

Texte lu par Monsieur le Président :

« L'humanité est entrée dans une grave crise environnementale, dont le versant le mieux connu concerne le changement climatique. Ainsi, les rapports du GIEC soulignent de manière récurrente la nécessité d'une réduction massive et à court terme des émissions de gaz à effet de serre afin de pouvoir contenir ce changement climatique. La France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, ce qui nécessite des actions fortes à tous les niveaux. Dans cet esprit, de nombreuses initiatives ont été mises en place dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. Au sein de l'université de Bourgogne, de nombreuses actions ont été inscrites dans un plan de sobriété énergétique (approuvé fin 2022). L'Université de Bourgogne fait le choix de renforcer son action en faveur du Développement Durable (DD) et de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) en s'engageant dans une démarche de labellisation DD&RSE. Cette démarche sera renforcée par la rédaction d'un schéma directeur DD&RSE, grâce notamment à la création d'un groupe de référents bénévoles DD&RSE au sein de l'université de Bourgogne, coordonné par le vice-président délégué au développement durable, à la responsabilité sociétale et environnementale. Dans cet effort, le conseil académique peut jouer un rôle important à travers ses fonctions d'évaluation et de recrutement des personnels qui assurent l'enseignement et la

recherche : il exerce un contrôle sur les comités de sélections et la CALEche, et il attribue la troisième composante de la RIPEC, les CRCT et CPP. De plus la CFVU et la CR qui le constituent sont chargés d'accréditer les formations, de valider la clef de répartition des crédits récurrents des laboratoires et d'attribuer des financements à des projets de recherche (appels BQR uB). Dans chacune de ces fonctions d'évaluation, le conseil académique affirme sa volonté de ne pas pénaliser les personnes ou les structures qui ont décidé de limiter leur impact, par exemple en limitant leurs déplacements professionnels. Cela nécessite d'être vigilant sur les critères utilisés, par exemple en évitant de donner un poids disproportionné aux voyages lointains comme indicateurs de rayonnement scientifique. Par cette motion, le conseil académique ne prétend pas fixer de manière exhaustive quels sont les bons et les mauvais critères, puisque la nature même de notre impact environnemental varie énormément d'une discipline à l'autre. Il appelle en revanche ses membres, et les membres de comités sur lesquels il exerce un contrôle (Comités de sélection et CALEche), à être vigilant·e·s à l'impact des critères utilisés lors des évaluations qu'ils/elles effectuent, et à participer à l'émergence de critères favorisant un comportement vertueux. »

Elisabeth THOMAS appelle à une position plus ouverte aux possibilités de remplacer les déplacements en avion et de proposer l'alternative des webinaires.

Le Président assure qu'il est favorable à que soit développé des dispositifs qui permettent de limiter la trace carbone de toutes les activités professionnelles, et d'ailleurs il est prévu la mise en place dans le système informatique de l'uB d'une application qui permettra de mesurer l'empreinte carbone des actions. Il réfléchit à une hypothèse de travail sur l'idée d'attribuer à chaque unité un contingent limité de mobilité, pour optimiser au mieux tous les déplacements.

Sébastien LAURENT souhaite donner quelques informations de contexte supplémentaires. Il souligne le contenu modeste de la motion qui pourra à long terme être complétée, par exemple par la valorisation de comportements positifs. Cette motion a été motivée surtout en vue des évaluations des mois à venir dans le cadre des recrutements. Monsieur LAURENT donne l'exemple des sections CNRS de Mathématiques, qui ont voté ce genre de motion pour éviter que le rayonnement international ne se comptabilise surtout en nombre de trajets dans des pays lointains. Il met en avant que les critères d'évaluation ont un impact sur la nature des travaux de recherche.

Monsieur Le Président répond que dans les sections 1 à 5 le nombre de publications reste le plus important critère d'évaluation. Mais, il consent à la remarque selon laquelle la participation à des colloques internationaux est aussi un facteur qui compte.

Harald LHOMME cite le dernier rapport de synthèse du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), disant que l'équité est une condition sine qua non à la réussite de la politique de l'évaluation et de l'adaptation. Il faut proposer des systèmes d'évaluations des enseignants et des chercheurs qui soient justes et cela permettra de faciliter l'acceptation.

Vote CAC	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 59	Suffrages exprimés : 59
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstentions : 0	Pour : 59

La séance est levée à 16h10.